



## VOTRE DÉMARCHE, NOTRE ENGAGEMENT

En acceptant d'aider un enfant vous aidez l'association dans la globalité de ses actions. Vous participez à sa réussite et à l'amélioration de sa condition future.

Vous recevrez sa photo, des indications sur sa situation familiale, ses bulletins de notes, des lettres ou des dessins et pourrez correspondre avec lui.

En parrainant une école, vous contribuez à l'amélioration des conditions d'étude des enfants : votre don permet d'entretenir les salles de classe, de financer le transport scolaire et d'alléger le coût de la cantine pour les familles.

Vous recevrez un descriptif de l'école, des photos et les résultats scolaires de l'ensemble des élèves\*.

L'association est d'intérêt général. À ce titre vos dons ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de 66% (60% pour les entreprises).

Pour 14 € versés par mois, votre contribution réelle est de 4,76 €.

### ADAMA, FATOU, MICHEL, SAFI ET LES AUTRES ENFANTS VOUS DISENT MERCI !

\*après déduction fiscale

découpez selon les pointillés



## ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL

ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

### BULLETIN D'ADHÉSION / DON

Je souhaite adhérer à l'association en tant que  **membre actif en soutenant :**

- ou  Une ou plusieurs écoles(s)  
 Un ou plusieurs enfant(s)

Versement annuel .....€  
(165 € minimum par enfant ou par école)

ou  Versement mensuel .....€  
(14 € minimum par enfant ou par école)

Je souhaite uniquement faire un don ponctuel d'un  **montant de : .....€**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse e-mail : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Adresse postale : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Qui vous a fait connaître l'association ? .....

.....

## RÈGLEMENT

Cocher la case de votre choix :

paiement en ligne sur le site de l'association [ecoliersdusenegal.org](http://ecoliersdusenegal.org)

prélèvement et virement : l'association vous contactera

par chèque à l'ordre de : Écoliers du Sénégal

Reçu fiscal adressé chaque année au mois de mars pour les particuliers, envoi immédiat pour les entreprises.

**Siège social :** MAISON DES ASSOCIATIONS  
ASSOCIATION « ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL »  
25 avenue David de Vignerte 33138 LANTON

**Renseignements :** [ecoliersdusenegal@orange.fr](mailto:ecoliersdusenegal@orange.fr)  
Tél : 06 08 00 37 22



**Si vous optez pour le prélèvement mensuel,  
autorisation à retourner à :**  
**ASSOCIATION "ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL"**  
**Maison des Associations et de la Jeunesse**  
**25, av. David de Vignerte**  
**33138 LANTON**

Je soussigné(e).....confirme ma demande de parrainage.

- je règle mon don de ..... € (14€ minimum par mois et par enfant ou école parrainé) par un prélèvement mensuel que j'autorise sur mon compte **dont RIB joint**.
- j'ai noté que ce montant prélevé mensuellement peut faire l'objet d'une modification, sur décision de l'assemblée générale annuelle dont le compte rendu me sera envoyé préalablement.
- J'ai noté que je n'avais pas de démarche obligatoire à faire auprès de ma banque.
- J'ai noté que si je voulais interrompre temporairement ce prélèvement - éventuellement définitivement - ou en cas de changement de banque, il me fallait en avertir l'association

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

**ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL**

Référence unique du mandat  
Ne rien écrire dans cette case

**Nom et prénom**

\* .....

**Votre adresse**

\* .....

\*        
Code Postal

\* Ville .....

\* Pays .....

**Les coordonnées  
de votre compte**

IBAN

BIC

**Créancier**

Association **ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL**  
25, Avenue David de Vignerte 33138 LANTON - FRANCE

**Type de paiement**

ICS: n° FR10ZZZ465915  
Prélèvement mensuel

Fait à :

..... Date:

**Signature**

Note: vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir de votre banque

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Écoliers du Sénégal à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Écoliers du Sénégal. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**MERCI DE NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RIB**